

Dans le cadre du contrat culture ruralité (CCRURA) de la Communauté de communes du vexin-Thelle

Il est lancé,

en partenariat avec :

la direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France,
le rectorat de l'académie d'Amiens,
la direction des services départementaux de l'éducation nationale de
l'Oise,
le conseil départemental de l'Oise,

un APPEL A CANDIDATURES en direction des artistes ou collectifs d'artistes relevant du spectacle vivant

en vue d'une résidence-mission à des fins d'éducation artistique et
culturelle

La communauté de communes du Vexin-Thelle a depuis plusieurs années, initié et développé, avec ses partenaires, des programmes d'éducation et de sensibilisation, affichant une volonté permanente d'offrir aux enfants du territoire, aux jeunes et à leur famille, l'accès le plus large possible à l'offre culturelle et artistique. Dans un objectif ambitieux de généralisation, il a ainsi été décidé de mettre en place en 2019 un contrat culture ruralité qui sera reconduit en 2025.

Le contrat culture ruralité accorde une place particulière à une éducation artistique et culturelle pensée « tout au long de la vie », cohérente et intercommunale, s'adressant ainsi à l'ensemble des habitant·e·s du territoire quel que soit leur âge et à tous les professionnel·le·s de la culture, du champ social, médico-social, de la santé, de la vie associative, etc. qui le composent.

Plus d'infos sur le dispositif Contrat Culture Ruralité de la DRAC des Hauts-de-France

C'est ainsi que chaque année se mettent en place d'une résidence-mission d'artistes, à destination des enfants et des jeunes dans leurs différents temps de vie (temps scolaire, périscolaire et hors temps scolaire), mais également en direction des habitant·e·s du territoire dans leur ensemble. Cette résidence-mission concerne l'ensemble des établissements scolaires, des structures culturelles et associatives accueillant des publics des 37 communes qui composent l'intercommunalité.

Photographie du territoire

Située à l'extrême sud-ouest de la région Hauts-de-France, la communauté de communes du Vexin-Thelle a la particularité d'être limitrophe à deux autres départements et régions : l'Eure (Normandie) à l'ouest, le Val d'Oise (Ile-de-France) au sud. D'une superficie de 313,1 km², le territoire du Vexin-Thelle est composé de 37 communes et compte 20 930 habitants. Le territoire, de faible densité de population (65 contre 106 habitants au km² France entière), présente un habitat très majoritairement composé de résidences principales.

La médiane du revenu par foyer fiscal est en 2021 de 25 450 €, avec 63% des ménages fiscaux imposés, composés en moyenne de 2,5 personnes. Les catégories socioprofessionnelles les plus représentées en nombre de ménages sur le territoire sont les retraités (27,8%), suivis des professions intermédiaires (19,9%), les employés et ouvriers qui cumulent à part équivalente 31,8%. Les cadres et professions intellectuelles supérieures représentent 10,7% des ménages, les artisans, commerçants et chefs d'entreprise 6,8% et les agriculteurs 1,1%.

Situé dans la couronne de l'aire d'attractivité de Paris, la plupart des actifs du Vexin-Thelle se déplacent en voiture vers leurs lieux de travail, situés dans les pôles d'emplois d'Ile-de-France - notamment dans le Val d'Oise, du Beauvaisis et de l'Eure. Le Vexin-Thelle est desservi par la ligne ferroviaire Paris Saint-Lazare – Gisors – Séqueux avec une gare à Chaumont en Vexin et 3 autres arrêts sur son territoire. Le réseau de transports interurbains (lignes de car) est peu développé et inégal entre le plateau de Thelle vers Beauvais et le plateau du Vexin. Il n'existe pas d'offre de transport collectif à l'échelle communautaire. Le réseau routier repose principalement sur des routes

départementales avec seulement deux axes interrégionaux : liaison Beauvais – Mantes-la-Jolie vers le sud, liaison Paris – Dieppe au sud-ouest. L'accès au réseau autoroutier se fait à Méru ou à Beauvais pour l'A16, soit au minimum 20km, ou encore à Mantes-la-Jolie pour l'A13, à plus de 30 km.

Concernant le patrimoine, le Vexin-Thelle se caractérise par la richesse et la diversité de son architecture attestées par la présence d'un site inscrit qui s'étend sur 27 des 37 communes, et pas moins de 39 édifices inscrits ou classés au titre des monuments historiques. L'extrémité sud-est du territoire est également concernée par le site classé des buttes de Rosne. Dans de nombreuses communes, l'architecture traditionnelle des constructions est, pour la plupart, bien conservée et souvent réhabilitée, tandis que certains espaces publics font l'objet d'aménagements qualitatifs.

- **Zoom sur la culture et les équipements culturels du Vexin-Thelle**

Les statuts de la CCVT lui attribuent les compétences facultatives pour la construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements culturels d'intérêt communautaire ainsi que pour des actions d'animation et de sensibilisation notamment lorsque leur nature et leur fonction concernent l'ensemble des habitants du territoire¹.

Le contrat de relance et de transition écologique de la CCVT décline ses orientations stratégiques de dynamisation de l'offre culturelle et de renforcement du lien social autour de deux actions prioritaires :

- Dynamiser les activités culturelles par le biais d'une programmation artistique régulière diversifiée et pour tous les âges et l'implication des artistes du territoire, avec comme finalités de rapprocher l'offre culturelle des habitants et d'offrir la possibilité d'une activité régulière ;
- Créer un pôle culturel et artistique devant s'adosser sur un patrimoine architectural existant afin d'augmenter l'attractivité du territoire grâce à un lieu culturel de référence identifié ; Les nécessaires arbitrages politiques financiers priorisent actuellement le projet de construction d'une infrastructure sportive liée à la réalisation du premier lycée du territoire dont l'ouverture est prévue pour 2029.

En 2025, la CCVT engage une démarche participative d'élaboration de son projet culturel de territoire, outil de cadrage de sa politique publique de la culture permettant d'inscrire son action dans une approche globale stratégique. La CCVT est engagée depuis plus de 15 ans dans une politique culturelle qui favorise l'accès à la culture et au spectacle vivant, notamment dans le cadre de partenariats avec les structures du champ de la création et de la diffusion (la Maison Avron, le théâtre du Beauvaisis – scène nationale, l'Échangeur – centre de développement chorégraphique national – à Château-Thierry), des équipes artistiques, mais aussi des structures du champ social notamment le centre social rural du Vexin-Thelle. Elle soutient l'action culturelle des communes et des bibliothèques via des appels à projets annuels. La CCVT apporte également son soutien à des associations locales pour le développement de manifestations culturelles d'envergure au moins communautaire : les *Veillées d'hiver* et *Graines d'été* de la Maison Avron, les jARTdins de Montagny, les parcours des ateliers d'artistes en Vexin-Thelle qu'organise l'association Le

¹ Source : arrêté préfectoral portant modification des statuts de la CCVT – 10 février 2021

bonheur dans le pré, le salon du livre, la fête de jeu, etc. Elle a aussi fait le choix d'accompagner l'éducation artistique et culturelle par un soutien aux 3 écoles de musique du territoire situées à Chaumont-en-Vexin, Montagny-en-Vexin et Trie la Ville.

Les communes du territoire conservent leur compétence municipale globale autour de la culture. Certaines s'appuient sur une structure associative pour animer leur vie culturelle (offices de la culture à Chaumont-en-Vexin ou Trie Château par exemple). Une douzaine de communes adhèrent au dispositif de cinéma itinérant proposé par l'association Ciné Rural 60, avec en tout une soixantaine de séances proposées chaque année. La communauté de communes n'est pas dotée d'équipement culturel communautaire et prend appui sur les équipements existants dans les communes pour proposer son action culturelle : les espaces privés ou publics (28 salles polyvalentes, Golf de Rebetz, Plaine des Sports du Vexin-Thelle, etc.), les lieux patrimoniaux du territoire (domaine Saint Germer, église de Marquemont, etc.), les 9 bibliothèques municipales et la bibliothèque intercommunale à 4 communes. 6 d'entre elles ont signé une convention de partenariat relative à leur fonctionnement avec le conseil départemental de l'Oise leur permettant de bénéficier de l'offre de services de la Médiathèque départementale de l'Oise.

Elle travaille avec des acteurs culturels tel que l'association la Maison Avron, propriété léguée par Philippe et Ophélie Avron à la commune de La Corne-en-Vexin, afin d'y développer des activités et des résidences d'artistes. Homme de théâtre (1912-2010), dirigé par les plus grands metteurs en scène, auteur, humoriste, acteur, seul en scène, il souhaitait avec son épouse céramiste offrir un espace de recherche et de création aux artistes à travers cette maison typique du Vexin, dans laquelle les artistes choisis lors des résidences-missions peuvent séjourner, travailler et diffuser des petites formes. L'association la Maison Avron s'attache à faire vivre ce lieu en invitant des artistes (auteurs, musiciens, compagnies de théâtre...) à venir y travailler. Des événements publics y sont organisés. A partir de 2023, la Maison Avron s'est associée pour un partenariat actif avec deux compagnies : La Tête Noire - la compagnie (Patrice Douchet) et la PeTiTe CompAgnie (Tiphaine Guitton) qui proposent des manifestations dans le cadre des « Quatre saisons de la Maison Avron ». Le lieu est ouvert aux artistes accueillis en résidence sur le territoire dans le cadre du contrat culture-ruralité.

- **Les axes prioritaires choisis dans le cadre du Contrat Culture Ruralité**

- *La prise en compte des enjeux environnementaux :*

L'essentiel du territoire est situé dans deux grandes entités paysagères, le nord du Plateau du Vexin Français et le sud du Plateau de Thelle, bordé par la vallée de la Troësne qui s'étend entre la cuesta du Vexin et la cuesta du Bray. Les grands traits du paysage local sont dominés par des paysages ouverts de champs cultivés. La présence de nombreuses vallées secondaires composées de boisements sur les côteaux et de milieux semi-ouverts où alternent surfaces en herbe, marais, boisements, ainsi que le couvert des buttes, participent à la diversité paysagère du Vexin-Thelle et à sa qualité. Les territoires agricoles occupent la plus grande partie du Vexin-Thelle (81%), les forêts et milieux naturels occupent 14,3% du territoire et les 4.6% correspondent aux territoires

artificialisés (Observatoire des territoires – ANCT – 2018).

Le territoire s'est par ailleurs engagé dans une démarche de transition écologique et énergétique en se dotant en juin 2024 d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). Dans ce cadre, des actions de sensibilisation au développement durable et aux éco-gestes sont notamment proposées aux habitants à l'occasion d'évènements culturels et sportifs organisés par la CCVT. Au travers de ce contrat, les partenaires s'engagent ainsi à rester attentifs aux enjeux environnementaux en faisant émerger des propositions :

- invitant les habitants et notamment les plus jeunes à porter un regard nouveau sur l'identité du territoire ;
- questionnant les rapports qu'ils entretiennent aux paysages du territoire ;
- suscitant l'envie d'agir pour un rapport plus responsable et plus poétique aux paysages et plus largement au vivant.

La CCVT souhaite développer le lien avec son environnement naturel par des actions dans l'espace public mettant en valeur ce patrimoine et des propositions innovantes cherchant à offrir un regard nouveau sur l'identité du territoire.

➤ **L'enjeu de la jeunesse rurale :**

Les actions menées lors du premier contrat culture-ruralité ont au fil des ans permis d'insuffler une véritable dynamique autour de l'éducation artistique et culturelle qu'il convient de poursuivre et d'amplifier. En plus des établissements scolaires (maternelles, élémentaires, collèges et lycées - un lycée d'enseignement général est en projet, et ouvrira en septembre 2029 à Chaumont-en-Vexin et un centre d'éducation et de formation professionnelle intègre un lycée privé sous contrat avec le ministère de l'agriculture (3 CAP et 1 Bac Pro) au Mesnil Theribus, le dispositif a en effet permis d'amorcer des partenariats nouveaux, d'aller à la rencontre de publics éloignés, et d'identifier des interlocuteurs investis dans les pratiques culturelles, la cohésion sociale et pour la jeunesse (MECS, EHPAD, Restos du cœur, Centre social rural du Vexin-Thelle...).

Dans le cadre du présent contrat culture-ruralité, une attention particulière sera portée aux jeunes – et en particulier la tranche 0 – 14 ans dont la proportion sur le territoire est nettement supérieure à la moyenne nationale – en articulation avec les actions culturelles spécifiquement dédiées que la CCVT développe sur le territoire intercommunal (programmation de spectacles sur le temps scolaire en partenariat avec le festival Kidanse, organisation annuelle d'une semaine de découverte dédiée aux pratiques sportives et aux pratiques artistiques, actions dans le cadre du festival du Vexin, etc.)

Depuis le premier contrat culture-ruralité, on note une mobilisation croissante des établissements scolaires. A titre d'exemple, les équipes enseignantes ayant pris part à une résidence-mission sont passés de 2 à 10 en trois ans. Il s'agira donc de poursuivre ce travail et de renouveler régulièrement les partenariats.

Il pourra aussi être pris appui sur le centre social rural du Vexin-Thelle qui draine une part importante de la jeunesse du territoire en coordonnant une grande proportion de l'accueil collectif de mineurs (mercredi, vacances, temps périscolaires) du territoire. Le

centre social met également en place des dispositifs dédiés au public adolescent : FabLab ado, sortie de CLAS Ados, ateliers de proximité... Afin d'impliquer davantage le public adolescent, les partenaires veilleront également à identifier des thématiques et des champs artistiques adaptés et fédérateurs.

Aussi, dans l'optique de garantir l'inclusion de tous, les partenaires seront attentifs au choix des artistes ayant l'envie et la capacité de travailler avec des jeunes enfants afin de pouvoir mener des projets dans les écoles maternelles et les structures de la petite enfance.

➤ **L'enjeu de la convivialité :**

Le Vexin-Thelle étant situé dans la couronne de l'aire d'attractivité de Paris, la plupart de ses actifs se déplacent en voiture vers des lieux de travail distants, situés dans les pôles d'emplois d'Ile-de-France - notamment dans le Val d'Oise, du Beauvaisis et de l'Eure.

A travers son action culturelle, la CCVT vise à développer un territoire de rencontre commun afin de créer du lien entre les habitants et ainsi renforcer la cohésion sociale au sein de la collectivité. Le contrat culture-ruralité constitue l'opportunité de rappeler cet enjeu et d'inviter Les équipes artistiques à s'en saisir en imaginant des actions se déployant au cœur du quotidien des habitants, dans l'espace public, les commerces locaux, les lieux patrimoniaux, etc.

L'ensemble des propositions artistiques et les projets qui seront mis en place devront intégrer ces enjeux, en les incarnant ou en les colorant. Chaque année, un bilan qualitatif appréciera les propositions faites auprès des habitants.

• **Plus d'informations sur le territoire :**

Afin de faire plus ample connaissance avec la Communauté de communes du Vexin-Thelle, vous pouvez consulter les sites suivants :

- [CCVT - Page d'accueil - Site officiel de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle \(vexinthelle.fr\)](http://vexinthelle.fr)
- [Office de tourisme Vexin en Pays de Nacre \(tourisme-vexin-nacre.fr\)](http://tourisme-vexin-nacre.fr)
Office de tourisme recouvrant le territoire de la Communauté de communes du Vexin-Thelle et de la Communauté de communes des Sablons.
- [La Maison Avron - Une résidence artistique à Hardivillers-en-Vexin](#)
- [Le centre social rural du vexin-Thelle \(csrvexinthelle.fr\)](http://csrvexinthelle.fr)

Vous trouverez également en annexe des informations complémentaires :

- Carte du territoire
- Liste des acteurs du territoire
- Projet de la Maison Avron

Qu'est-ce qu'une résidence-mission à des fins d'EAC ?

Animée par la volonté de réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture en se donnant un objectif ambitieux de généralisation d'une éducation artistique et culturelle, la communauté de communes du Vexin-Thelle en partenariat étroit avec la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France (DRAC), le rectorat de l'académie d'Amiens – délégation régionale académique à l'éducation artistique et culturelle (DRAEAC) et la direction départementale des services de l'éducation nationale (DSDEN – Oise), et avec le conseil départemental de l'Oise propose aux artistes et/ou collectifs d'artistes quel que soit leur domaine d'expression artistique une résidence-mission.

Cette résidence-mission à des fins d'éducation artistique et culturelle, tout au long de la vie, prend place dans le cadre du contrat culture ruralité (CCRURA) et est menée en faveur de toute la population mais avec un intérêt tout particulier pour les enfants, les adolescents et les jeunes adultes habitants, étudiants, en formation, les publics empêchés, travaillant ou pratiquant leurs loisirs sur la Communauté de communes du Vexin-Thelle, contribuant ainsi à la constitution de leur parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC).

Les partenaires, précités, soutiennent ce CCRURA sachant qu'ils peuvent l'appuyer sur la force et l'énergie collectives des très nombreux acteurs locaux de l'éducation artistique et culturelle, qu'ils soient professionnels de la culture, enseignants, animateurs, éducateurs, médiateurs, travailleurs sociaux, professionnels de la santé, etc.

Une résidence-mission repose :

- **sur une grande disponibilité de l'artiste – résident**, afin d'envisager avec diverses équipes de professionnels en responsabilité ou en charge d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes (enseignants, éducateurs, animateurs, professionnels de la culture...) la co-élaboration d'actions artistiques, souvent participatives, toutes suscitées par la recherche et la démarche de création qui sont les siennes.
- **sur une diffusion de son œuvre déjà accomplie et disponible, accompagnée d'actions de médiation contextualisées et inventives**. Cette diffusion, en lieux dédiés et/ou non dédiés, peut s'envisager en amont de la période de résidence à proprement parler, se mener de manière certaine tout au long de sa durée, et éventuellement après la période de résidence- mission.

Une résidence-mission, par ailleurs, ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a, en ce cadre, ni enjeu de production ni commande d'œuvre. Pour l'artiste-résident, il s'agit, plus particulièrement, de s'engager dans une démarche expérimentale d'action culturelle, au sens large, donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre.

Cette mise en évidence s'appuie sur des formes d'intervention ou d'actions très variées se différenciant, assez radicalement, des traditionnels ateliers de pratique artistique qui existent déjà par ailleurs et sont régis par un tout autre type de cahier des charges, aux finalités différentes.

Pour en savoir plus : consulter le document « qu'est-ce-qu'une résidence-mission ? » sur la page suivante : <https://www.culture.gouv.fr/regions/DRAC-Hauts-de-France/Politique-et-actions-des-services/Pole-Publics-et-Territoires-Industries-culturelles/action-culturelle-et-territoriale-en-hauts-de-france>

Cadre de la résidence-mission

Il est donc recherché, en vue de la résidence-mission qui va se déployer sur le territoire de la Communauté de communes du Vexin-Thelle un artiste et/ou un collectif d'artistes professionnels relevant du spectacle vivant.

L'artiste candidat, étant français ou étranger, doit :

- être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente une résidence-mission.
- inscrire son approche dans le champ de la création contemporaine.
- avoir un statut d'artiste professionnel et jouissant d'une reconnaissance de ses pairs à l'endroit de son activité production.
- être en mesure de fédérer autour de sa présence et de son œuvre une large communauté scolaire, éducative, associative et culturelle.

Les artistes sont invités à formaliser dans leur dossier de candidature les articulations possibles, ou projetées, entre leur univers artistique et les spécificités du territoire de la communauté de communes du Vexin-Thelle, rendant en cela chaque candidature unique et adaptée au territoire et à la population cible.

Les artistes retenus seront appelés à résider sur le territoire et à se rendre disponibles, de manière exclusive pour la mission aux dates ci-dessous précisées selon un calendrier prévisionnel défini d'un commun accord avec la collectivité. Ils doivent être autonomes dans leurs déplacements et disposer d'un véhicule personnel et donc d'un permis de conduire en cours de validité. La maîtrise de la langue française à l'oral est impérative.

La communauté de communes du Vexin-Thelle sera attentive aux éléments suivants :

- Il sait faire preuve d'une grande autonomie et organisation : les contacts avec les partenaires sont lancés avec la coordinatrice de l'action culturelle, mais l'action se construit en autonomie.
- Il s'engage à nouer des liens avec le projet de la *Maison Avron*, autour d'au moins un de ses temps forts annuels d'animation dont les écritures contemporaines constitue le marqueur artistique. (cf Annexe 3 La Maison Avron)
- Dans la mesure du possible, il participe à l'événement *Vexin Thelle en fête* (mi-septembre) en proposant des actions en cohérence avec son

intervention sur le territoire. Il s'agit du seul événement annuel grand public à l'échelle du territoire, avec une offre d'animations, d'ateliers et de démonstration autour du sport, de l'art, de la culture, du développement durable. Ces animations sont notamment proposées par les acteurs associatifs locaux. Un marché artisanal et de producteurs locaux ainsi qu'une programmation artistique de spectacle vivant et un ciné plein air viennent enrichir la fête. Cette fête qui se déroule un samedi est gratuite pour les habitants.

Calendrier de la résidence-mission

Il s'agit d'une résidence de quatre mois pleins, soit dix-sept semaines et de demie de présence effective (90 jours au total), à raison de 5 à 6 jours par semaine, à répartir sur la période du 29 septembre 2025 au 14 septembre 2026.

L'artiste intervient sur le territoire pour des périodes de 1 semaine minimum en continu, et se rend disponible le week-end au moins une fois par mois pendant la durée de sa résidence. Il pourra être amené à intervenir sur des périodes scolaires ou de vacances scolaires de la zone des Hauts-de-France.

La résidence s'organise de la manière suivante :

- **Présentation de l'artiste et du projet global**

Dès annonce de l'artiste retenu, une visio conférence est organisée **le 24 avril 2025 à 17h30** à destination des acteurs locaux amenés à être impliqués dans le projet.

- **Découverte/immersion en amont des résidences-mission**

Une phase de découverte du 29 septembre au 3 octobre 2025 d'une durée d'une semaine est proposée en amont du démarrage de la résidence afin que les artistes retenus puissent se familiariser avec le territoire d'action, affiner leur compréhension du cahier des charges de la résidence-mission et envisager le plus en amont possible les temps de diffusion. Les artistes sont invités dans ce cadre à participer à une ou des rencontres de prises de contacts destinées aux enseignants du premier et second degré et à tous les autres professionnels, leur permettant de présenter leur travail. Ces rencontres, très illustrées, inventives, à forte teneur artistique laissent une part importante à l'échange et facilitent énormément la constitution par ces différents professionnels d'équipes appelées à collaborer quelques semaines plus tard avec l'artiste.

- **Déploiement de la résidence-mission**

Au cours de cette seconde phase d'une durée de 16 semaines 1/2, à organiser entre le **3 novembre 2025 et le 14 septembre 2026**, les artistes rencontrent un grand nombre de partenaires potentiels dont les équipes d'enseignants et/ou de professionnels de

l'éducatif, du périscolaire et du hors temps scolaire : animateurs, éducateurs, médiateurs, professionnels de la culture, de l'action sociale, de la santé, de la justice ou d'autres collectivités, etc. A cette occasion, les équipes rencontrées sont également invitées à présenter aux artistes accueillis en résidence leur propre contexte d'exercice professionnel, leur quotidien. Elles évoquent aussi ce qui dans la démarche et l'œuvre des artistes leur paraît susceptible d'interpeller, de toucher, de faire se questionner les enfants, les adolescents, les adultes dont elles ont la responsabilité.

Cette phase permet la mise en œuvre d'actions, certes légères et, à priori, éphémères mais délibérément artistiques en direction des publics dont ces professionnels ont la responsabilité.

Chaque résidence-mission permet d'accompagner sous des formes très variées, un minimum de 20 structures différentes accueillant du public, reposant par ailleurs sur la mobilisation pour chacune, d'une équipe de professionnels et non d'un seul interlocuteur.

Conditions financières

Les contributions respectives de la communauté de communes du Vexin Thelle et de la direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France permettent la rétribution de l'artiste ou de l'équipe artistique.

L'allocation forfaitaire de résidence pour un artiste est fixée à 12 000 euros (allocation calculée sur la base de 3 000 euros net par mois). Il est précisé ici que le coût total employeur pour la durée de la résidence ne peut excéder en aucun cas 24 000 euros (coût ajusté en fonction du statut des artistes et/ou du régime auquel ils sont affiliés). Ce montant prend donc en compte l'indemnisation brute et toutes les charges taxes et cotisations comprises pour la mission dans son intégralité.

S'il s'agit d'un duo ou d'un trio d'artistes, la rémunération est ajustée à une rémunération et demie, soit 18 000 euros net pour 4 mois, avec un coût employeur ne pouvant excéder 36 000 euros.

Cette allocation de résidence a vocation à couvrir la mission dans son intégralité, à savoir :

- les rencontres avec des équipes de professionnels de l'enseignement, de l'éducatif, du hors temps scolaire, etc. susceptibles de déboucher sur des propositions d'actions de médiation démultipliée et des créations conjointes de « gestes artistiques » et de « propos culturels »,
- la diffusion d'œuvres et, le cas échéant, d'éléments documentaires complémentaires. Il s'agit ici de diffusion de petites formes se voulant techniquement légères permettant une proximité et de ce fait une familiarisation avec une ou plusieurs des productions artistiques du résident ; Il peut s'agir tout aussi bien de diffusion en salle de classe, dans les cours d'école, sur les lieux de loisirs, de travail, au sein d'un ehpad, etc.

Il est par ailleurs précisé que le cadre d'emploi le plus approprié en ce qui concerne les actions de médiation et d'action culturelle est le régime général.

Toutefois, pour les artistes relevant du régime de l'intermittence, il est signalé qu'une partie de la mission, la composante diffusion en l'occurrence, si elle est bien conforme au descriptif et règles en vigueur pour ce régime, peut faire l'objet d'une rémunération au cachet quand la nature de l'activité le permet. Cela représente au maximum 30 % de la mission, et donc, le cas échéant de la rémunération totale.

Pour les artistes relevant du statut d'artiste-auteur, une partie de la mission peut faire l'objet d'un versement de droits d'auteur déclarables à l'URSSAF du Limousin si elle est bien conforme au descriptif et règles en vigueur pour ce statut. Cette composante est estimée à 30 % maximum de la mission et donc, le cas échéant, à 30 % maximum du montant brut.

Il est demandé à l'artiste candidat de joindre à sa candidature un budget prévisionnel détaillant le montant toutes charges comprises /coût total employeur. Ce montant sera complété d'une prise en charge par la collectivité des frais annexes détaillés ci-après.

Il est possible que la collectivité prenne à sa charge la diffusion d'œuvres pour des présentations de grande envergure. Ce type de diffusion ne peut toutefois être garanti à l'artiste et sera étudié avec la collectivité et également contractualisé. L'Artiste peut ajouter dans son budget prévisionnel une annexe incluant ce type de propositions. Il s'agit ici des actions de diffusion ne faisant pas l'objet par ailleurs d'engagements et d'accords directs avec des équipes et des équipements, notamment culturels, du territoire désireux de s'associer de manière significative à cet axe de la diffusion en accueillant certaines « grandes formes » ou expositions de grande envergure.

Frais annexes :

La Communauté de communes du Vexin-Thelle prend en charge également :

- Deux voyages aller-retour du lieu de domicile de l'artiste au territoire de résidence (sur la base du tarif SNCF seconde classe, pour la France métropolitaine) : correspondants à la semaine d'immersion et à la période de déploiement.
- Un forfait de 1000 euros TTC pour couvrir ses frais de déplacement lors du temps de résidence. Les autres voyages et déplacements de l'artiste sont à sa charge.
- L'hébergement de l'artiste sur le territoire au sein de la Maison Avron (permettant d'accueillir jusqu'à 6 personnes, salle de répétition) ou d'un autre hébergement type gîte sur le territoire.
- A noter que les frais liés aux repas sont à la charge de l'artiste.

Chaque activité organisée en collaboration avec un artiste doit faire l'objet d'un contrat spécifique. Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs de la collectivité et de l'artiste-résident sera ainsi signé avant le début de la semaine d'immersion ou le cas échéant de démarrage de la résidence-mission à proprement

parler.

Accompagnement

C'est la Communauté de communes du Vexin-Thelle (et plus précisément son service Coordination de l'action culturelle), qui a accepté d'être, en lien étroit avec les autres partenaires à l'initiative de la résidence-mission, l'opératrice de l'action. Elle assure la coordination générale des résidences-mission.

À ce titre, elle :

- accompagne les artistes-résidents afin de le guider dans leur découverte du territoire ;
- veille aux bonnes conditions de leur séjour et de leur travail ;
- organise techniquement la résidence avec le concours des communes ainsi qu'avec celui des structures culturelles et associatives, et avec les établissements scolaires souhaitant s'associer aux actions ;
- veille particulièrement à la diffusion maximale de l'œuvre des artistes, tout au long de la résidence (et si possible, en amont, de celle-ci, voire à son issue) sur l'entièreté du territoire d'action ;
- facilite avec le concours actif des inspecteurs de l'éducation nationale, des conseillers pédagogiques, des principaux, des proviseurs et des professeurs référents, les rencontres avec les équipes pédagogiques et aide à la réalisation des gestes artistiques qui peuvent en naître ;
- facilite, avec le concours actif des communes et des responsables du monde associatif, les rencontres avec les équipes d'animateurs ou d'éducateurs et aide à la réalisation des gestes artistiques qui peuvent en naître ;
- organise la communication en faveur de cette résidence et le plus en amont possible, auprès des structures culturelles du territoire et de l'ensemble de ses habitants, elle suit également la relation aux médias ;
- assure la gestion administrative de la résidence (paiement des artistes, gestion du budget...).

Au moment de l'envoi et de la mise en ligne de ce présent appel à candidatures, toute une information s'élabore à destination des établissements scolaires du territoire ; en vue de la meilleure préparation possible à l'accueil de l'artiste-résident, en vue aussi de l'appropriation de sa présence par le plus grand nombre. Cette information spécifique est placée sous l'autorité des responsables académiques, départementaux et locaux de l'Éducation nationale.

Une information similaire est lancée par la CCVT en direction des différents acteurs locaux pouvant être concernés par la résidence-mission.

Enfin, une information générale à destination de la population dans son ensemble, est également assurée par la CCVT.

Transition

Pour s'engager vers une transition globale, il est essentiel que les acteurs du secteur culturel, au même titre que ceux d'autres champs, économiques ou sociaux, s'interrogent sur leurs propres pratiques, qu'ils s'agissent des modes de production, des processus à l'œuvre au sein même des contenus artistiques ou des pratiques. Le présent appel à candidatures invite ainsi les artistes à se saisir pleinement de cet enjeu dans ses dimensions sociale, sociétale environnementale en faisant émerger des propositions et des espaces de dialogue inédits tenant compte :

- du principe de modération en initiant des pratiques plus durables privilégiant notamment le réemploi, la réutilisation et le recyclage, la valorisation des ressources locales et des patrimoines, etc. ;
- de la sobriété numérique afin de concourir à la réduction de l'empreinte numérique culturelle ;
- des mobilités en conciliant le défi d'aller chercher de nouveaux publics, de toucher la jeunesse, tout en réduisant l'impact carbone de leur mobilité qui est l'une des premières sources d'empreinte carbone de la culture ;
- des enjeux environnementaux afin d'inventer les territoires et les paysages de demain ;
- de la diversité et des droits culturels en favorisant les interactions entre les cultures.

Faire acte de candidature

Chaque artiste intéressé par cette offre est invité·e, avant toute chose :

- à prendre connaissance, le plus attentivement possible, du document intitulé « Qu'est-ce qu'une résidence-mission ? » sur la page suivante : <https://www.culture.gouv.fr/regions/DRAC-Hauts-de-France/Politique-et-actions-des-services/Pole-Publics-et-Territoires-Industries-culturelles/action-culturelle-et-territoriale-en-hauts-de-france>
- à bien appréhender les données territoriales présentées dans le présent appel à candidatures.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des modalités de la résidence-mission, l'acte de candidature se fera par envoi électronique uniquement, sous format PDF, d'un dossier rédigé en français, comprenant :

- une note d'intention (2 pages maximum) faisant état d'une bonne compréhension et d'une acceptation du cahier des charges et donc de l'esprit, des attendus et des conditions de la résidence-mission et montrant en quoi la démarche de l'artiste répond au projet du territoire. Cette lettre peut également évoquer les éventuelles pistes que propose d'emprunter le candidat en vue de la réalisation de gestes artistiques ;
- un curriculum vitae ;
- un dossier artistique présentant notamment un ensemble de productions représentatives de la démarche artistique de l'artiste candidat ;

- un budget prévisionnel détaillant le montant toutes charges comprises /coût total employeur ;
- une liste des œuvres / productions artistiques disponibles à des fins de diffusion pendant (et éventuellement avant ou après) le temps de résidence (à préciser le cas échéant). Cette liste pourra être utilement accompagnée d'une présentation des différents éléments documentaires susceptibles d'enrichir l'axe de diffusion de la résidence.

L'envoi se fait à l'adresse suivante : culture@vexinthele.com

Objet : CCRURA CCVT / suivi du nom de l'artiste)

La date limite d'envoi est fixée au **3 mars 2025 à 12h 00 précises.**

Les différentes candidatures reçues seront examinées par un comité de sélection réunissant des représentants des différents partenaires locaux du CCRURA. Il est possible que ceux-ci émettent le souhait d'entretiens complémentaires, en direct ou à distance, avec le ou les candidats présélectionnés. Si tel est le cas, ces entretiens se dérouleront le 25 mars 2025 entre 10h et 13h. Les noms des artistes seront annoncés au plus tard le 28 mars 2025.

Il est précisé que si l'artiste peut candidater pour plusieurs territoires, en cas de simultanéité de sélection d'un même artiste, le territoire qui se prononce définitivement le premier en sa faveur sera le territoire qui bénéficiera de sa présence, la date de jury faisant foi.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous mettre en relation avec : Mme Laurence Lemaire – Coordinatrice de l'action culturelle - Tél : 03 44 49 15 15 / 06 88 47 05 41 –
Email : culture@vexinthele.com

En savoir plus sur l'action culturelle et territoriale de la DRAC Hauts-de-France :

[Drac Hauts-de-France \(culture.gouv.fr\)](http://Drac Hauts-de-France (culture.gouv.fr))

Annexe 1 : carte du territoire



Annexe 2 : liste des acteurs locaux du territoire du Vexin-Thelle (liste non exhaustive)

PETITE ENFANCE

La crèche multi-accueil Les frimousses du Vexin

- Crèche intercommunal à Chaumont-en-Vexin

[CCVT - Article 'Le Multi-Accueil "Les Frimousses du Vexin"' - Site officiel de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle \(vexinthelle.fr\)](#)

Le relais petite enfance

- Information et accompagnement à Chaumont-en-Vexin

[CCVT - Article 'Le Relais Petite Enfance' - Site officiel de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle \(vexinthelle.fr\)](#)

SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

Les écoles

Les Regroupements Pédagogiques Intercommunaux (RPI) de la CCVT

| | |
|----------------------------|-----|
| Boubiers | 38 |
| Lierville | |
| Chambors | 56 |
| Délincourt | |
| Reilly | |
| Fay les étangs | 132 |
| Fleury | |
| Fresnes l'Eguillon | |
| Hadancourt le haut clocher | 97 |
| Serans | |
| La Villetertre | 131 |
| Monneville | |
| Liancourt saint Pierre | 129 |
| Loconville | |

Les écoles hors RPI

- Chaumont-en-Vexin : maternelle et élémentaire
- Courcelles les Gisors
- Montagny en Vexin

Les collèges

- Guy de Maupassant à Chaumont-en-Vexin
- Saint Exupéry à Chaumont-en-Vexin

Centre éducatif et de formation professionnelle

- Le Mesnil Theribus
- Un lycée professionnel pour les élèves en difficulté sociale et scolaire

[CEFP HOVIA Le Mesnil-Théribus - HOVIA](#)

Les accueils de loisirs sans hébergement

- *Gérés par le Centre social rural*

Bouconvilliers, Chaumont-en-Vexin, Fleury, Fresnes L'Eguillon, Jouy-sous-Thelle, Le Mesnil Theribus, Lierville, Monneville, Trie-Château

[Le centre social rural du vexin-Thelle \(csrvexinthelle.fr\)](#)

- *Gérés par les communes :*

Montagny-en-Vexin, Courcelles-Les-Gisors, La Houssoye

ARTISTIQUE ET CULTUREL

Les bibliothèques

- Boury-en-Vexin
- Chaumont-en-Vexin
- Eragny-sur-Epte
- Fleury
- Fresnes L'Eguillon
- Lavilletertre
- Liancourt-Saint-Pierre
- Montagny-en-Vexin
- Trie-Château
- Vallée du Réveillon (Chambors, Delincourt, Lattainville, Reilly)

Maison Avron : résidence d'artistes en création et diffusion écritures contemporaines

- Hardivilliers-en-Vexin (au sein de la fusion de communes de La Corne-en-Vexin)

Les associations culturelles et patrimoniales (liste non exhaustive)

| ASSOCIATION | activité principale | VILLE |
|---|----------------------------|--------------------|
| Office de la culture | anim culturelle | CHAUMONT-EN-VEXIN |
| Office culturel Trie Château (OCTC) | anim culturelle | TRIE CHÂTEAU |
| Atelier Artmut | arts visuels | CHAUMONT-EN-VEXIN |
| Le bonheur dans le pré | arts visuels | MONTJAVOULT |
| Rur'Art | arts visuels | LE MESNIL-THERIBUS |
| Anim'Danse Country | danse | JAMERICOURT |
| Le quart d'heure américain | danse | CHAUMONT-EN-VEXIN |
| Leïla School Dance | danse | TRIE-CHATEAU |
| Modern Jazz Danse | danse | CHAUMONT-EN-VEXIN |
| Vexin Country | danse | TRIE-CHATEAU |
| Time'Danse | danse | MONNEVILLE |
| Confi'Danse | danse | TRIE CHÂTEAU |
| Association Culturelle et Artistique de Montagny-en-Vexin | école musique | MONTAGNY-EN-VEXIN |
| Ecole de Musique | école musique | CHAUMONT-EN-VEXIN |
| Frasa Music Live | école musique | TRIE-LA-VILLE |
| Montjavoult Joue | jeu | MONTJAVOULT |
| Centre Social Rural du Vexin-Thelle | multi-activité | CHAUMONT-EN-VEXIN |
| La fanfare La Jovacienne | musique | JOUY-SOUS-THELLE |
| Les Compagnons d'Orphée / Festival du Vexin | musique | PARNES |
| Amis de l'église et du patrimoine de Boubiers | patrimoine | BOUBIERS |
| ASC Reilly | patrimoine | REILLY |
| Ass. des Amis du Château de Boury | patrimoine | BOURY-EN-VEXIN |
| Ass. Héraldique et Généalogique des Deux Vexin | patrimoine | TRIE-CHATEAU |
| Ass. pour la sauvegarde de Serans | patrimoine | SERANS |

| | | |
|--|--------------------|------------------------|
| Ass. Protection des Frayères du Mesnil | patrimoine | DELINCOURT |
| Association pour la sauvegarde de Serans | patrimoine | SERANS |
| La Communauté Des Chemins | patrimoine | CHAUMONT-EN-VEXIN |
| Lattainville Patrimoine | patrimoine | LATTAINVILLE |
| Les Amis de l'Orgue | patrimoine | LIANCOURT-SAINT-PIERRE |
| Les Amis de Marquemont | patrimoine | MONNEVILLE |
| Les Amis de Mary Cassatt | patrimoine | LE MESNIL-THERIBUS |
| La Maison Avron | résidence artistes | LA CORNE EN VEXIN |
| Al Dente Compagnie théâtre | théâtre | LAVILLETERTRE |
| La troupe du Four à Pain | théâtre | TRIE-CHATEAU |
| Les Amis du Four à Pain | théâtre | TRIE-CHATEAU |

SPORT

Les équipements sportifs communautaires

- Aquavexin
- Plaine des sports du Vexin-Thelle
- Gymnase Guy de Maupassant
- Gymnase Saint Exupéry
- Pôle tennistique

Plus d'informations : [CCVT - Section 'Les équipements sportifs' - Site officiel de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle \(vexinthelle.fr\)](http://www.ccvv.fr/section/les-equipements-sportifs)

Associations sportives (liste non exhaustive)

| ASSOCIATION | activité principale | VILLE |
|---------------------------|---------------------------|-------------------|
| Aiki Shuren Dojo du Vexin | Arts martiaux / de combat | MONTAGNY-EN-VEXIN |
| Aikido Chaumont-en-Vexin | Arts martiaux / de combat | CHAUMONT-EN-VEXIN |
| Instantes Taichi | Arts martiaux / de combat | CHAUMONT-EN-VEXIN |

| | | |
|--------------------------------------|---------------------------|-----------------------|
| Judo Club Montagny-en-Vexin | Arts martiaux / de combat | MONTAGNY-EN-VEIXIN |
| Karaté Budo Club Chaumontois | Arts martiaux / de combat | CHAUMONT-EN-VEIXIN |
| Sporting Club de Chaumont en Vexin | Arts martiaux / de combat | CHAUMONT-EN-VEIXIN |
| Street Self Defense | Arts martiaux / de combat | JOUY-SOUS-THELLE |
| Taichi Energie | Arts martiaux / de combat | DELINCOURT |
| Chaumont-Vexin-Thelle Athlétic | Athlétisme | CHAUMONT-EN-VEIXIN |
| Basket Club du Vexin-Thelle | Basket | CHAUMONT-EN-VEIXIN |
| Animations et Loisirs des Templiers | Equitation | TRIE-CHATEAU |
| Vexin-Thelle Escalade | Escalade | BOUTENCOURT |
| Escrime Vexin-Thelle | Escrime | CHAUMONT-EN-VEIXIN |
| Académie de Football Vexin-Thelle | Football | CHAUMONT-EN-VEIXIN |
| Amicale Football de Trie-Château | Football | TRIE-CHATEAU |
| Club Sportif Chaumontois | Football | CHAUMONT-EN-VEIXIN |
| Football Club de Jouy Sous Thelle | Football | JOUY-SOUS-THELLE |
| Ass. sportive du Golf de Rebetz | Golf | CHAUMONT-EN-VEIXIN |
| Atout Coeur | Golf | CHAUMONT-EN-VEIXIN |
| ASR Gym | Gymnastique | DELINCOURT |
| Fitform&co | Gymnastique | FRESNE-LEGUILLON |
| Gym Détente Vexin Thelle | Gymnastique | CHAUMONT-EN-VEIXIN |
| La forme chaumontoise au féminin | Gymnastique | CHAUMONT-EN-VEIXIN |
| Vexin Natation Club | Natation | CHAUMONT-EN-VEIXIN |
| Amicale de la Boule Chaumontoise | Pétanque | CHAUMONT-EN-VEIXIN |
| Club de Plongée de Chaumont-en-Vexin | Plongée | CHAUMONT-EN-VEIXIN |
| Tennis Club du Vexin-Thelle | Tennis | TOURLY |
| La Raquette Chaumontoise | Tennis de table | CHAUMONT-EN-VEIXIN |
| La Raquette Courcelloise | Tennis de table | COURCELLES-LES-GISORS |
| Chaumont Vexin Volley Ball Club | Volley-ball | CHAUMONT-EN-VEIXIN |

SOCIAL, MEDICO-SOCIAL ET SANTE

La Maison d'Enfants à Caractère Social de la Clé des champs

- Montjavoult

Les maisons de retraite :

- Chaumont-en-Vexin
- Lavillettertre
- Trie-Château

Centre hospitalier Bertinot-Juel

- [Centre Hospitalier Chaumont en Vexin \(ch-chaumontenvexin.fr\)](http://ch-chaumontenvexin.fr)

Centre d'habitat résidentiel « Les Résidences du Vexin »

- ["Les Résidences du Vexin" à Chaumont en Vexin - Unapei de l'Oise \(unapei60.org\)](http://unapei60.org)
- Lavillettertre
- Héberge notamment les personnes travaillant à l'ESAT de Chaumont-en-Vexin

Centre de rééducation et de réadaptation fonctionnelles

- Chaumont-en-Vexin
- [Centre de rééducation et de réadaptation fonctionnelles - Fondation Léopold Bellan](#)

Annexe 3 : le projet de La Maison Avron

Philippe Avron, auteur, comédien, et sa femme Ophelia, psychanalyste, n'avaient pas d'enfants. Particulièrement attachés à cette terre du Vexin qui les avait adoptés, ils décidèrent, avant leur décès, de faire don de leur propriété à la commune d'Hardivillers-en-Vexin (aujourd'hui La Corne-en-Vexin) afin que ce lieu demeure un espace d'éducation et de culture. Philippe est décédé en 2010, Ophélie en 2013, et la maison est désormais transformée, selon leurs vœux, en résidence artistique. Une association "La Maison Avron" s'attache à la faire vivre en invitant des artistes (auteurs, musiciens, compagnies de théâtre...) à venir y travailler. Des événements publics y sont régulièrement organisés, ainsi que diverses activités en partenariat avec la commune et la Communauté de communes du Vexin-Thelle.

En 2023, La Maison Avron s'est associée pour un partenariat actif avec deux compagnies : La Tête Noire-la compagnie (Patrice Douchet) et la PeTite CompAgnie (Tiphaine Guitton) qui proposent des manifestations dans le cadre des « Quatre saisons de la Maison Avron ».

L'esprit général de la Maison Avron, porté par Tiphaine Guitton et Patrice Douchet, est de favoriser principalement les écritures contemporaines, sous diverses formes, et de créer un lien toujours plus affirmé avec les habitants du territoire. Sorties de résidences, participations aux événements publics, veillées à domicile, sont autant de pistes explorées en ce sens. Nous pourrions en explorer d'autres...

- Plus d'infos sur [La Maison Avron - Une résidence artistique à Hardivillers-en-Vexin](#)